



Mise en œuvre d'un contrat de liquidité obligatoire avec CM-CIC Securities

La société COFITEM-COFIMUR annonce avoir confié à CM-CIC Securities la mise en œuvre d'un contrat de liquidité obligatoire conforme à la Charte de déontologie établie par Paris Europlace et approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 10 mai 2012.

Les titres concernent l'emprunt obligatoire d'un montant nominal de 50.000.000 d'euros portant intérêt au taux annuel de 4,25 % et venant à échéance le 18 juillet 2017. Les titres ont été émis sous forme de titres au porteur dématérialisés d'une valeur nominale de 100.000 euros chacun. Ils ont été admis aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext sous le code ISIN FR 0011287879. L'Autorité des marchés financiers a apposé le visa numéro 12-349 sur le prospectus relatif à leur émission en date du 16 juillet 2012.

Le contrat de liquidité obligatoire a pris effet le 30 novembre 2012 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 200 000 euros en espèces.

Le 21 décembre 2012

COFITEM-COFIMUR

SA au capital de 64 322 535 € – RCS Paris B 331 250 472

43, rue Saint Dominique – 75007 Paris

Tél. : 01 53 70 77 77 – Fax : 01 53 70 77 78

Code ISIN : FR 0000034431 – Mnémonique : CFTM

www.cofitem-cofimur.fr